Cour fédérale



Federal Court

Date: 20210226

Dossier : T-2169-16

Référence: 2021 CF 184

[TRADUCTION FRANÇAISE]

Ottawa (Ontario), le 26 février 2021

En présence de monsieur le juge Phelan

RECOURS COLLECTIF

ENTRE:

GARRY LESLIE MCLEAN,
ROGER AUGUSTINE,
CLAUDETTE COMMANDA,
ANGELA ELIZABETH SIMONE SAMPSON,
MARGARET ANNE SWAN ET
MARIETTE LUCILLE BUCKSHOT

demandeurs

et

SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA représentée par LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défenderesse

ORDONNANCE

ATTENDU QUE la Cour a délivré des ordonnances d'approbation du règlement et d'approbation des honoraires le 19 août 2019, et, ce faisant, a approuvé un montant de

7 000 000 \$ payable en fiducie pour les services juridiques postérieurs à la mise en œuvre fournis

par l'avocat du groupe aux membres du groupe des survivants;

ET ATTENDU QUE l'approbation des honoraires, datée du 19 août 2019, ordonne à

l'avocat du groupe de demander à la Cour d'approuver, sur une base trimestrielle, le transfert

d'un montant déterminé de la fiducie pour payer ses honoraires, les débours et les taxes

applicables;

ET VU la requête écrite des demandeurs visant à faire approuver le paiement des

honoraires, des débours et des taxes pour les services juridiques fournis par l'avocat du groupe

entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2020;

LA COUR ORDONNE:

1. Les honoraires et les débours, TVH comprise, pour les services juridiques

postérieurs à la mise en œuvre fournis par l'avocat du groupe entre le 1^{er} juillet et

le 30 septembre 2020, sont par la présente approuvés pour un montant de

474 715,16 \$;

2. Le montant susmentionné peut être retiré des fonds détenus en fiducie à titre de

montant réglé au titre des articles 13.02 à 13.04 de la convention de règlement et

de l'ordonnance d'approbation des honoraires, datée du 19 août 2019.

« Michael L. Phelan »

Juge

Traduction certifiée conforme Claude Leclerc